



Logement

	/
	/

Preneur/euse de bail

2ème occupant/ Garant

[illegible]

11

11

Société de cautionnement

CHF.

CHF.



92 immo
gérance & administration PPE

Demande de location / suite

Documents à fournir pour chaque demandeur

- | | |
|--------------------------|--|
| ☐ | Pièces d'identités valables et lisibles |
| ☐ | Permis de travail valable et lisible, Si étranger |
| ☐ | Attestation récente de l'office des poursuites, moins de 6 mois de travail si en période d'essai / Pour les indépendants, copie du dernier avis de taxation. |
| ☐ | Justificatifs d'autres revenus |
| ☐ | Attestation de l'assurance RC/inventaire de ménage (avec nouvelle adresse) |
| ☐ | Pour les sociétés, copie de l'extrait du registre du commerce original |

Conditions

Lors de l'état des lieux d'entrée, le locataire doit présenter les quittances de paiements:

- | | |
|--------------------------|---|
| ☐ | Du premier loyer |
| ☐ | De la garantie de loyer |
| ☐ | Du paiement de CHF. 200.-- + TVA pour frais effectifs et plaquettes |

Remarques

Cette demande peut être acceptée ou refusée par le bailleur. Elle ne constitue pas un engagement contractuel.

Par ma signature, je consens à ce que la régie contacte mon employeur et/ou mon bailleur actuel uniquement pour vérifier la véracité des informations indiquées dans ce formulaire. Aucun autre organisme ne sera contacté.

Par ma signature, j'accepte que la gérance m'envoie des informations par voie électronique, via email.

Je certifie exactes et complètes toutes les informations fournies. Toute fausse déclaration peut entraîner le refus ou l'annulation du b

En cas de renonciation par le candidat après la conclusion du contrat de bail dûment signé par toutes les parties, le montant de CHF 200.-- + TVA reste dû, dans la mesure où les prestations décrites ci-dessus ont déjà été fournies.

La détention d'un animal domestique non déclaré constitue une violation contractuelle pouvant entraîner des mesures appropriées. Toute sous-location, activité professionnelle ou occupation dépassant le cadre privé doit être préalablement autorisée par écrit par la régie.

Etablissement du bail

L'appartement sera affecté au logement de la famille au sens des articles 169 du CCS ainsi que l'art. 266, lettre m du CO ou à l'art.14 de la Lpart? OUI / NON

Le soussigné désire que le bail soit établi aux deux noms figurant au recto du formulaire ? OUI / NON

En cas de conclusion du contrat de bail, le locataire est redevable envers la régie d'un montant forfaitaire de CHF 200.-- + TVA, correspondant exclusivement aux frais effectifs liés à l'établissement du contrat de bail, à la fabrication des plaquettes de porte et de boîte aux lettres, ainsi qu'aux démarches administratives directement liées à l'entrée en location.

Ce montant est dû uniquement en cas de conclusion effective du contrat de bail et ne constitue pas une condition à l'attribution du logement.

Mode de paiement du loyer choisi par le candidat : Ordre permanent / E-Banking / Bulletin de versement

Le candidat confirme avoir visité les locaux.

Si cette demande est acceptée par le bailleur ou son représentant, la bail y relatif ne sera valable que s'il est revêtu dès la signature de toutes les parties.

Romont le: _____

Signature _____

Les termes au singulier incluent le pluriel, ceux au masculin englobent le féminin.

Les données des candidats non retenus seront supprimées après la conclusion du bail, sauf consentement exprès pour une liste d'attente.